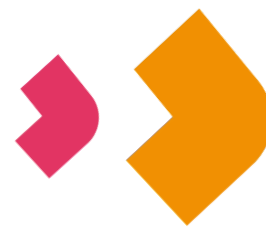


Dispositif Entrées de Ville



L'extension du programme national ACV aux entrées de ville devient réalité :

la ministre déléguée aux collectivités territoriales et à la ruralité Dominique FAURE a officiellement présenté à Nevers le 20 février, le dispositif de requalification des entrées de ville pour ACV 2.



Aujourd'hui, une cinquantaine de villes (et agglomération) se sont portées volontaires pour s'engager dès cette année dans cette démarche pionnière. Cette liste n'est pas fermée et à vocation à s'élargir.

L'intervention sur des périmètres des entrées de ville devient un droit commun et sera traitée par des interventions complémentaires de l'ANCT, de la DGE, de la Banque des Territoires et de la DGALN. Ces interventions se déclinent ainsi :



- La possibilité pour les villes ACV d'élargir leur périmètre d'intervention aux entrées de villes. Cette modification sera faite dans leur futur avenant.
- Fond d'appui aux opérations de requalification des zones commerciales de périphérie, à paraître en avril (ANCT/DGE)
- Dispositifs d'ingénierie et de financement courants, au bénéfice des villes ACV (Banque des Territoires)
- Dispositif Entrées de ville ciblé, mis en place sur 30 sites pilotes ACV (Banque des Territoires)
- La direction générale de l'aménagement, du logement et de la nature (DGALN) et le Cerema vont mener des missions d'appui technique pour mieux prendre en compte les entrées de ville dans les documents d'urbanisme, partager des projets architecturaux réussis, et intégrer encore davantage les enjeux de requalification des entrées de ville
- La création d'un Cercle des Entrées de Villes, permettant d'associer toutes les collectivités intéressées avec les administrations, opérateurs et milieux professionnels (ANCT)

PROCHAINES ETAPES

Sortie du Guide
pratique Entrée
de Ville

MI-MAI

Présentation et
échanges sur le
dispositif

23 MAI ANCTOUR

Lancement
opérationnel des
dispositif

JUIN

Installation du
Cercle Entrées de
Ville

SEPTEMBRE